

## PRESENTATION du COLLOQUE

Les instruments du droit objectif résultent de différentes forces créatrices. Le processus de création du droit est, en effet, aujourd'hui le fruit d'une coproduction, d'un dialogue, entre le législateur, le juge, les praticiens, la doctrine, administrative ou savante. L'intégration des standards dans la règle de droit élaboré par le législateur participe pleinement de ce processus de coproduction. Comme cela a été souligné, « en tant que tel, le standard n'est qu'un mot de la loi, une simple empreinte légale qu'il appartient au juge de doter d'une charge normative »[1] en s'appuyant sur les conclusions des praticiens, les propositions des professeurs, les rapports des experts...

Le droit de la propriété intellectuelle n'échappe pas à cette évolution. La propriété littéraire et artistique définit la communication publique au travers de la notion de « cercle de famille », tolère des « courtes citations » d'œuvres et contient la parodie, dans les limites des « lois du genre ». De son côté la propriété industrielle, fait appel à « l'homme du métier », dans le droit des brevets, à « l'utilisateur averti » dans le droit des dessins et modèles ou au « consommateur d'attention moyenne » dans le droit des marques.

Le colloque du CUERPI/CRJ a précisément pour thème cette année ces standards du droit de la propriété intellectuelle. Après avoir défini la notion de standard dans le droit privé et montré que le recours à cet outil ne se limite pas au droit de la propriété intellectuelle continental, le colloque se propose d'envisager, d'une part, la réception du phénomène dans le droit positif et, d'autre part, son utilisation par les praticiens (magistrats, avocats, experts...)

[1] D. Mazeaud, « Sur les standards », in « Droit sans frontières. Les standards », Revue de droit d'Assas, Université Paris 2, 2014, n°9 p. 35

Sous la direction scientifique de Jean- Michel BRUGUIERE

### INFOS PRATIQUES SITE et Lien d'inscription

Cette journée ouvre droit à 7 h de formation professionnelle

#### Renseignements:

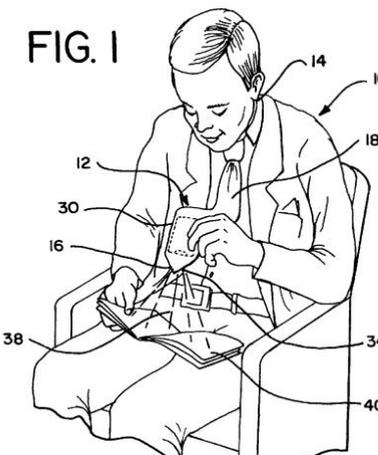
[crj@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:crj@univ-grenoble-alpes.fr)

<http://crj.univ-grenoble-alpes.fr>



# COLLOQUE CUERPI-CRJ

VENDREDI 8 DÉCEMBRE 2017  
9H00 À 18H00



## LES STANDARDS DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



« Comme les plaisanteries,  
les meilleures œuvres ne sont-elles pas les  
plus courtes? »  
( André Berthiaume )

Auditorium du Musée  
5 place Lavalette 38000 Grenoble

# PROGRAMME

8h30 Accueil participants

9h00 **Mots de bienvenue**

**David Dechenaud** Doyen. Faculté de droit de Grenoble

**Michel Farge** Co-directeur du CRJ, Professeur. Université Grenoble- Alpes

PRESIDENCE NOM Prénom Titre

## I/ Les standards : notion et perspective de droit comparé

9h15 «**La notion de standard en droit privé**»

**Grégoire Loiseau** Professeur. Université de Paris I

9h45 «**Le recours aux standards en droit anglo-américain de la propriété intellectuelle**»

**Pascal Kamina** Professeur. Université de Franche - Comté

## II/ Les standards : réception dans le droit positif

### *Propriété littéraire et artistique*

10h15 «**Le cercle de famille** »

**Agnès Maffre-Baugé et Bérengère Gleize** Maîtres de conférences. Université d'Avignon et des pays de Vaucluse- Membres du CUERPI

10h45 Pause

11h00 «**Les courtes citations**»

**Jean-Michel Bruguière**, Professeur. Université Grenoble-Alpes, directeur du CUERPI

11h30 «**Les lois du genre**»

**Alexis Boisson** Maître de conférences. Université Grenoble-Alpes, membre du CUERPI

12h00 Questions & débats

12h30 Déjeuner

PRESIDENCE NOM Prénom Titre

### *Propriété industrielle*

14h00 «**L'homme du métier**»

**Amélie Favreau** Maître de conférences. Université Grenoble- Alpes  
Membre du CUERPI et **Emmanuel Py** Maître de conférences. Université de Bourgogne, membre du CREDIMI

14h30 «**L'utilisateur averti**»

**Jérôme Passa** Professeur. Université Paris 2 Panthéon Assas

15h00 «**Le consommateur d'attention moyenne**»

**Pascale Tréfigny** Professeur. Université Grenoble- Alpes, co-directrice du CUERPI

## III/ Les standards: utilisation par les praticiens

15h30 « **L'utilisation des standards par le juge**»

**Alain Girardet** Magistrat à la cour de cassation et **Marie Courboulay** Magistrate Vice Présidente Troisième chambre du TGI de Paris

16h00 «**L'utilisation des standards par l'avocat**»

**Frédéric Dumont** Avocat associé au barreau de Paris. Cabinet Deprez, Guignot & Associés

16h30 «**L'utilisation des standards par le praticien** »

**Hubert Kiehl** Ancien Directeur juridique PI Groupe SEB, Coach PI

17h00 **Rapport de synthèse**

**Pierre-Yves Gautier** Professeur. Université Paris II Panthéon-Assas

17h30 Clôture du colloque